

**Aide Financière Aux Étudiantes Et Étudiants Du Nunavut**  
**Formulaire De Demande De Supplément Pour Le Loyer**



**Admissibilité :**

Le nouveau supplément pour le loyer est offert aux étudiants à temps plein de l'enseignement postsecondaire admissibles à la subvention supplémentaire de l'AFÉÉN qui paient un loyer pour leur logement pendant qu'ils sont inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire, soit:

1. à l'extérieur du Nunavut ou soit
2. dans une localité du Nunavut autre que leur collectivité d'origine et
  - a. ont des personnes à charge qui vivent avec eux dans leur résidence scolaire ou dans un logement privé; ou
  - b. sont des étudiants vivant seuls et louant un logement privé.

Remarque : Les logements à la disposition des employés du gouvernement du Nunavut et les logements sociaux ne sont pas admissibles

Remarque : Le supplément pour le loyer n'est accordé que pour les mois où vous êtes locataire tout en étant inscrit à un programme à temps plein et en recevant la subvention supplémentaire.

**Instructions:**

1. Remplissez ce formulaire et envoyez-le ainsi que votre document de location à fans@gov.nu.ca (avant la fin du semestre).
2. L'AFÉÉN examinera votre demande et vous informera de votre admissibilité à ce supplément.
3. Si votre demande est approuvée, vous devrez informer immédiatement l'AFÉÉN de tout changement dans votre situation de logement et vous serez peut-être tenu de fournir des renseignements ou des documents additionnels.

Votre nom complet	
Téléphone (cellulaire)	Courriel

**Adresse pendant la scolarité :**

Rue		Localité
Territoire ou Province	Code postal	Pays

Vous devez joindre à cette demande une copie d'un document de location approuvé (bail, contrat de location, contrat de location de résidence universitaire, etc.) Ce document doit indiquer:

- si vous êtes locataire,
- l'adresse de votre logement,
- le montant mensuel de loyer que vous payez et
- la durée ou la période de la location.

**Aide Financière Aux Étudiantes Et Étudiants Du Nunavut**  
**Formulaire De Demande De Supplément Pour Le Loyer**



À quelle date avez-vous commencé à habiter dans ce logement?	(JJ/MM/AAAA)	
Partagez-vous le paiement mensuel de la location avec quelqu'un?	<input type="checkbox"/> Oui Si oui, avec combien de personnes partagez-vous le paiement de ce loyer? <input style="width: 50px;" type="text"/> Si oui, combien payez-vous réellement chaque mois en loyer? <input style="width: 100px;" type="text"/> \$	<input type="checkbox"/> Non

Les renseignements relatifs au conjoint et aux personnes à charge que vous avez fournis dans votre demande à l'AFÉÉN serviront à calculer le montant que vous recevrez à titre de supplément pour le loyer. Si ces renseignements ont changé, vous devez en informer l'AFÉÉN.

Je, \_\_\_\_\_ (nom complet), de \_\_\_\_\_ (localité), Nunavut, comprends que je ne recevrai des suppléments mensuels pour le loyer que pour les mois pendant lesquels je suis inscrit comme étudiant postsecondaire à temps plein et que je suis un bénéficiaire admissible de la subvention supplémentaire. Je conviens que je ne pourrai pas commencer à recevoir de supplément mensuel pour le loyer de l'AFÉÉN tant que mon formulaire d'inscription d'étudiant (FIÉ) n'aura pas été soumis.

Je conviens que l'AFÉÉN est tenue de procéder à des vérifications régulières de mon dossier d'étudiant et qu'elle peut demander des pièces justificatives pour vérifier les renseignements que je fournis. Je comprends que si je reçois des suppléments mensuels pour le loyer auxquels je n'ai pas droit, ceux-ci seront considérés comme des versements en trop que je devrai rembourser à l'AFÉÉN. De même, si l'on constate que je reçois des suppléments mensuels pour le loyer supérieurs au montant du loyer que je paie réellement, je devrai rembourser la différence à l'AFÉÉN. Je comprends que s'il s'avère que j'ai reçu des versements en trop, je pourrais ne plus avoir droit aux prestations de l'AFÉÉN à l'avenir.

Je confirme que je ne recevrai pas le supplément mensuel pour le loyer afin de payer un logement public ou un logement du personnel du gouvernement du Nunavut qui a été sous-loué. Si l'on constate que c'est le cas, la situation pourrait être confiée à la Société d'habitation du Nunavut à des fins d'enquête.

Si un quelconque renseignement ci-dessus venait à changer au cours de l'année scolaire, je comprends que je devrais en informer l'AFÉÉN et présenter ma demande de nouveau avec les documents de location correspondants.

**Nom en caractères d'imprimerie :** \_\_\_\_\_

**Signature:** \_\_\_\_\_

**Date (JJ/MM/AAAA):** \_\_\_\_\_